



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 25 – Votants : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibault, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : **Madame Elise POUPARD** pouvoir à **Monsieur Grégory CLERC** – **Monsieur Christophe SAULLE** pouvoir à **Madame Marie-Christine PEREIRA LIMA** – **Monsieur Didier GARCIA** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Madame COSTES Christelle** pouvoir à **Madame Arlette SOLTANI**.

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706 - 38 : Intégration de la parcelle AM 135 (espaces verts) – Lotissement « Les Jardins de Nexon » et autres parcelles rue de Lafont

Rapporteur : Martine VALLIER

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration de la parcelle AM 135 – rue de Nexon - espace vert du lotissement « Les Jardins de Nexon » omise par le promoteur NEGOCIM lors de sa demande du 11/12/2024.

Lors du Conseil Municipal du 24/09/2025, il a été délibéré l'intégration des parcelles AM 132 – AM 140 – AM 158 – AM 156 – AM 154 – AM 152 – AM 150 – AM 138, AH 285, AS 62 et AW 96 pour une superficie totale de 298 m² à l'euro symbolique.

Le 16/01/2026, NEGOCIM sollicite à nouveau la commune pour la cession de cette parcelle AM 135 d'une superficie de 16 m².

En date du 23/04/2026, le service des Domaines indique que l'opération envisagée peut être réalisée sans avis préalable de leur part.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **ACCEPTE** l'intégration de cette parcelle AM 135 - espaces verts du lotissement « Les Jardins de Nexon » à l'euro symbolique,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

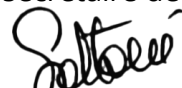
Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026

Le Maire,


Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,


Arlette SOLTANI

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GIRONDE

Commune :
LUDON MEDOC

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 23/01/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre Cité
administrative 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax
sdif33.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

